

INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

STOP « LOI BLANQUER »

DEFENDONS NOTRE ECOLE ! Non à la privatisation!

L'école aujourd'hui	L'établissement de demain
La classe est assurée par des <u>enseignants diplômés</u>	Art 14 : La classe pourra être dispensée par des étudiants à partir de la L2 (19-20 ans) et des contractuels non formés et pas diplômés
Une école de secteur	Art 6 : Un réseau d'écoles rattachées au collège de secteur (établissement public des savoirs fondamentaux) Les élèves pourront y être scolarisés dès 3 ans (disparition de certaines écoles, écoles intégrées au collège)
Un <u>directeur</u> présent dans chaque école	Art 6 : Un principal de collège avec un ou des adjoints pour le primaire sous son autorité
Une <u>école maternelle publique</u>	Art 2 à 4 : Généralisation des jardins d'enfants (payants) sans enseignants
Trop d'élèves = <u>ouverture de classe</u>	Mutualisation des effectifs par secteur, pas d'ouverture de classe
Un <u>conseil d'école</u> par trimestre (parents, enseignants, mairie, inspecteurs, DDEN)	Un conseil d'administration au collège pour tout le réseau, chef d'établissement sous tutelle de la collectivité territoriale
Elèves à besoins particuliers : scolarisation avec <u>AVS individuelle</u> , structures spécialisées pour ceux qui en ont besoin	Art 5 : Disparition des structures spécialisées , inclusion systématique avec AVS mutualisée pour toute l'école
Liberté d'expression	Art 1 : suppression de la liberté d'expression

Tous ensemble pour défendre l'école ! Soutenez les enseignants grévistes qui reconduisent la grève, 400 en AG lundi 25 mars!

TOUS en manifestation SAMEDI 30 MARS!

11H Jardin du Mail ANGERS